

# Au service du Canada

Construire un avenir meilleur grâce  
aux infrastructures de recherche

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

**INNOVATION**  
Fondation canadienne  
pour l'innovation      Canada Foundation  
for Innovation

55, rue Metcalfe, bureau 1100  
Ottawa ON K1P 6L5  
Téléphone : 613 947-6496  
Courriel : [info@innovation.ca](mailto:info@innovation.ca)  
ISBN : 978-1-926485-46-1  
ISSN : 1712-0608

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2024

**INNOVATION**  
Fondation canadienne pour l'innovation    Canada Foundation for Innovation

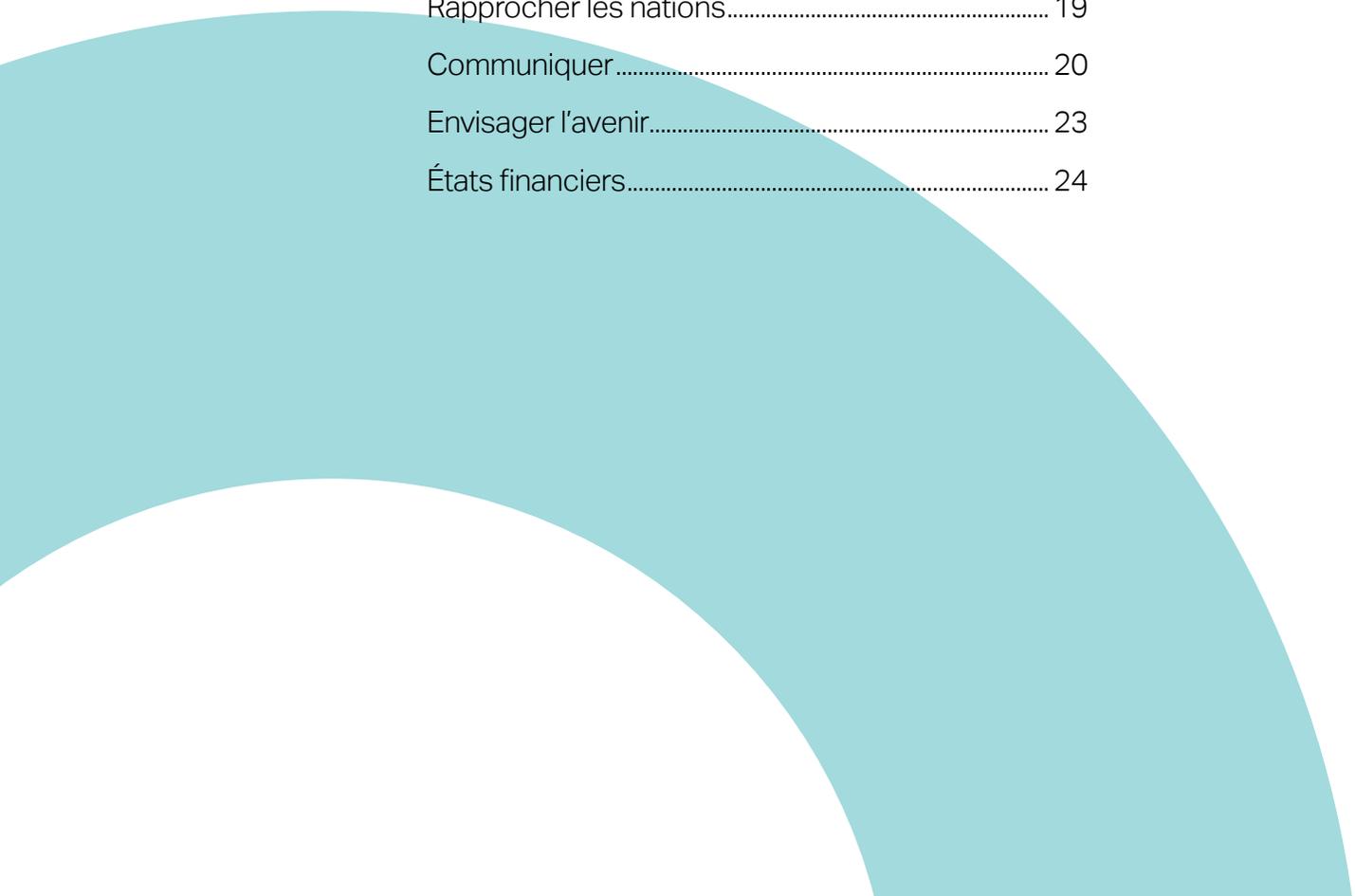
Ce rapport doit être cité comme suit : Rapport annuel 2023-2024 de la Fondation canadienne pour l'innovation – Au service du Canada, Construire un avenir meilleur grâce aux infrastructures de recherche.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.



## Table des matières

Au service du Canada .....	2
Vue d'ensemble .....	4
Le plan stratégique de la FCI .....	6
Investir.....	9
Administrer.....	13
Comprendre.....	18
Rapprocher les nations.....	19
Communiquer.....	20
Envisager l'avenir.....	23
États financiers.....	24



# Au service du Canada

La Fondation canadienne pour l'innovation fournit les équipements, les espaces et les laboratoires permettant aux chercheurs et chercheuses de tous les domaines, de travailler et de collaborer avec leurs collègues dans d'autres disciplines en vue de résoudre les grands problèmes mondiaux actuels. Leur travail contribue au succès du Canada en permettant l'élaboration de nouveaux traitements médicaux, la création de processus et dispositifs novateurs et la préservation de notre environnement. Leurs découvertes et innovations facilitent le développement de technologies et de techniques hautement sophistiquées dont la commercialisation permet de créer des emplois, de renforcer l'économie et d'améliorer nos vies.

Cette année, alors qu'elle met en œuvre son plan stratégique intitulé [Voir grand](#), la FCI a innové afin de mieux répondre aux besoins de la communauté de la recherche, en encourageant les chercheurs et chercheuses en début de carrière, en soutenant le personnel technique et en invitant une plus grande participation de la collectivité des sciences sociales et humaines à tirer parti de ses programmes de financement. En outre, la FCI a favorisé les partenariats créatifs dans des espaces de collaboration et ouvert la porte à une participation accrue des organismes sans but lucratif dans ses programmes de financement ou comme partenaires de recherche. Dans toutes ses activités, la FCI est guidée par une volonté de favoriser la collaboration entre les disciplines et les zones géographiques, et de respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Au cours des 27 dernières années, la FCI a jeté de solides bases pour la recherche à l'échelle du pays tout en s'adaptant à l'évolution des besoins et intérêts d'une population grandissante. Ainsi, à la suite d'une consultation exhaustive, la FCI a lancé un nouveau programme de financement : le Fonds du Nord ([voir page 11](#)). Dans le but d'appuyer les aspirations des établissements et des instituts de recherche sans but lucratif dans le Nord du Canada, la FCI investira dans la création d'installations qui permettront aux communautés nordiques de trouver des solutions aux défis uniques auxquelles elles sont confrontées.

Une bonne nouvelle en matière de durabilité environnementale et de collaboration internationale, la FCI a été élue comme membre du Forum Belmont, une organisation internationale qui favorise la collaboration en recherche environnementale ([voir page 19](#)). La première activité de la FCI avec le Forum sera d'organiser un panel international sur la recherche et l'infrastructure de recherche nécessaires pour assurer la durabilité dans l'Arctique.

Notre répertoire en ligne permettant aux entreprises de trouver des laboratoires avec lesquels collaborer, le Navigateur d'installations de recherche, a célébré cette année son dixième anniversaire et franchi la barre des 800 profils, incluant des laboratoires gouvernementaux et des installations de recherche des milieux collégial, universitaire et hospitalier ([voir page 20](#)). En plus de chercher à attirer des entreprises au Canada et de servir celles qui s'y trouvent déjà, le Navigateur a commencé à explorer le potentiel de l'intelligence artificielle pour offrir une expérience et des services améliorés.

Dans un monde en constante évolution, la FCI maintient son soutien indéfectible envers l'excellence en recherche. Elle encourage les nouvelles idées et les concepts novateurs qui feront de notre pays un leader mondial et elle contribue à la réflexion stratégique quant à l'avenir de la recherche au Canada. À cet égard, la [proposition de valeur](#) de la FCI a reçu l'appui de dirigeantes et dirigeants de nombreuses organisations. En tant que présidente du conseil d'administration et présidente-directrice générale, nous partageons celle-ci avec vous, tout comme notre enthousiasme et notre espoir d'un avenir novateur.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude aux Membres de la FCI et au conseil d'administration pour leur sagesse et la diligence avec laquelle ils ont examiné les enjeux et les rapports; aux membres du personnel pour leur travail assidu et leur professionnalisme; aux communautés que nous servons pour leurs brillantes initiatives; et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour leurs investissements judicieux et soutenus dans l'infrastructure de recherche.



*I J Pickering*  
Ingrid J. Pickering  
Présidente du conseil  
d'administration



*Roseann O'Reilly Runte*  
Roseann O'Reilly Runte  
Présidente-directrice  
générale

« Le financement fourni par la FCI nous a permis de cultiver un espace sur le campus qui favorise la collaboration et offre un lieu où nous pouvons travailler avec nos partenaires communautaires, nos étudiantes et étudiants, d'autres chercheurs et chercheuses et notre personnel. »

– Julia Woodhall-Melnik, Université du Nouveau-Brunswick (à Saint-Jean), à propos de ses travaux visant à s'attaquer à la crise du logement au Nouveau-Brunswick en rassemblant des parties prenantes pour aborder des enjeux comme l'abordabilité du logement, la santé mentale et la sécurité alimentaire ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

# Vue d'ensemble

## Le mandat de la FCI

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société. La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs. Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

## Les objectifs de la FCI

- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Accroître les possibilités d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire à la création d'emplois et au développement de personnel hautement qualifié;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

## Les activités de la FCI

### Optimiser nos investissements

La FCI couvre généralement jusqu'à 40 % des coûts relatifs à l'infrastructure d'un projet de recherche. Les établissements bénéficiaires de ce financement obtiennent les 60 % de fonds de contrepartie des gouvernements provinciaux ou territoriaux, des secteurs public et privé, d'organismes à but non lucratif ou de leurs propres fonds. Ce modèle de financement est unique en son genre et permet d'attirer le cofinancement de partenaires stratégiques et d'optimiser les investissements du gouvernement du Canada dans les infrastructures de recherche.

Ainsi, les investissements du gouvernement du Canada ont permis à la FCI d'allouer près de 10,97 milliards de dollars en contributions financières depuis sa création (telles qu'approuvées par son conseil d'administration). En tenant compte de la formule de financement, cet investissement du gouvernement fédéral s'est traduit en un total de 25,85 milliards de dollars en appui aux infrastructures de recherche du Canada\*.

### Récompenser l'excellence

La FCI a recours à un processus d'évaluation du mérite indépendant, rigoureux et bien établi, qui récompense l'excellence en recherche. Elle s'appuie sur des spécialistes de partout dans le monde pour évaluer les projets présentés par les établissements canadiens admissibles en fonction de trois grands critères :

- La qualité de la recherche et le besoin de l'infrastructure;
- Le fait de renforcer la capacité à innover;
- Les retombées des travaux de recherche pour le Canada.

Ce processus garantit le fait que ce sont les projets d'infrastructure qui répondent le mieux à ces critères qui reçoivent du financement.

Depuis 1997,  
les investissements  
du gouvernement du Canada  
ont permis à la FCI d'octroyer  
des contributions  
financières de

**10,97**  
milliards  
de dollars

dans les projets de

**177**

établissements  
de recherche  
situés dans

**82**  
municipalités  
partout au  
Canada.\*

\* Au 31 mars 2024

# Les valeurs de la FCI

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

## Équité

La FCI aspire à ce que tous les établissements admissibles puissent avoir accès à ses programmes de financement et à l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

## Diversité

La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;
- Des particularités propres à un établissement : sa taille, sa nature et son emplacement; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

## Inclusion

La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat. Cela signifie qu'elle reconnaît la pluralité des personnes, des groupes, des établissements et des nombreux domaines qui contribuent à maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

La FCI s'engage également à être un organisme :

Responsable	Collaboratif	Novateur
<i>À l'externe</i>		
La FCI agit de manière transparente et responsable en évaluant et communiquant les retombées de ses activités et investissements.	La FCI est axée sur la clientèle en offrant des services efficaces et efficients, et en consultant activement ses parties prenantes.	La FCI estime que l'avenir de la communauté de la recherche du Canada est prometteur. Ses investissements permettent aux chercheurs et chercheuses de voir grand et de faire une grande différence pour la société.
<i>À l'interne</i>		
La FCI fait preuve d'objectivité en assurant l'intégrité et l'autonomie de ses processus et décisions.	La FCI favorise le travail d'équipe en encourageant la diversité d'opinions et en comptant sur les compétences et connaissances de ses collègues.	La FCI apporte de nouvelles idées dans un milieu de travail qui favorise l'excellence et la créativité.

# Le plan stratégique de la FCI

Le plan stratégique 2023-2028 de la FCI repose sur cinq piliers qui sous-tendent sa vision de la recherche canadienne. Suivez les icônes dans ce rapport annuel pour voir comment les activités de la FCI sont soutenues par chacun de ces piliers.



## Soutenir les activités scientifiques de demain :

Établir dès aujourd'hui, les capacités de recherche qui soutiendront les activités scientifiques de demain.

Nous construisons un meilleur avenir pour le Canada grâce à la recherche. Pour ce faire, nous investissons dans des installations et de l'équipement qui stimulent la découverte et développent les savoirs; contribuent à former, recruter et retenir une nouvelle génération de personnes de talent; et génèrent des retombées socioéconomiques au profit de la population canadienne.



## Édifier des collectivités saines et prospères :

Renforcer les liens entre le milieu de la recherche et les collectivités.

Les établissements de recherche procurent des avantages matériels et immatériels aux collectivités qui les accueillent. La recherche étant aujourd'hui pertinente à un nombre toujours plus grand de secteurs d'activités socioéconomiques, nos programmes de financement permettent à l'ensemble des membres d'une collectivité de saisir des occasions de contribuer à la recherche et d'en tirer profit. Pour ce faire, nous nous associons à des organismes de divers secteurs dans le but de soutenir la recherche.



## Contribuer à un monde durable :

Assurer la pérennité aux plans environnemental, social et économique.

Nous souhaitons contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en tirant parti de notre rôle de catalyseur et nous encourageons les établissements de recherche à trouver des moyens d'intégrer ces objectifs aux projets que nous finançons. Et en tant qu'organisme lui-même soucieux de sa propre incidence, nous nous efforcerons également de veiller à la durabilité de nos opérations et de nos activités.



## **Inspirer la prochaine génération :** Promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Dans la mesure où nous savons que les recherches auxquelles participent des personnes issues d'expériences diverses ont souvent de plus grandes retombées, nous incitons les établissements à créer des espaces propices au regroupement et à l'accueil, afin de stimuler les interactions et la compréhension nécessaires à la découverte et à l'innovation. Par ailleurs, nous savons que les investissements dans les installations et l'équipement de recherche sont essentiels au développement d'une nouvelle génération talentueuse. Nous redoublerons d'efforts pour soutenir la formation, le recrutement et la rétention du personnel dans le cadre de nos programmes de financement.



## **Répondre aux besoins de la communauté de la recherche :** Optimiser les partenariats et la collaboration entre les établissements.

Au Canada et à l'étranger, les progrès de la recherche scientifique sont le fruit des efforts concertés de multiples acteurs des établissements postsecondaires, secteurs public, privé et sans but lucratif. Afin d'optimiser les retombées du financement public de la recherche, nous continuerons à chercher des occasions de collaborer et d'établir des partenariats avec d'autres organismes. Il en résultera des programmes de financement et des politiques qui reflèteront les intentions du Canada en matière de recherche et aideront les établissements de recherche postsecondaires et privés à demeurer concurrentiels sur la scène internationale.

« En produisant des données réelles et de haute qualité sur les émissions et la consommation d'énergie, ce projet de recherche financé par la FCI aidera les collectivités à élaborer des politiques éclairées afin de décarboner les transports. »»

– Vahid Hosseini, Université Simon-Fraser (à Burnaby, en Colombie-Britannique), à propos de ses travaux visant à établir le profil des émissions d'échappement, à créer des modèles de transport spécifiques aux collectivités et ainsi aider les villes à atteindre leur cible en matière de neutralité carbone ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

# Investir

Cette année, nous avons mené à bien le concours 2023 du Fonds d'innovation. En collaboration avec le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), nous avons organisé la deuxième étape du concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques qui soutient la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*. Nous avons également continué à administrer nos deux fonds annuels : le Fonds des leaders John-R.-Evans et le Fonds des collèges.

À la fin de l'exercice financier, notre conseil d'administration avait approuvé 483 projets pour un montant total de contributions financières de près de 760,4 millions de dollars relativement aux dépenses de capital et de 226,4 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures.

Nous avons également mis en œuvre des mesures de sécurité relatives au financement des infrastructures de recherche, conformément aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* du gouvernement du Canada et à sa *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. Ces nouvelles mesures exigent des établissements demandeurs qu'ils cernent les éventuels risques en lien avec leurs partenariats de recherche et qu'ils mettent en place des mesures d'atténuation. Aussi continuerons-nous à financer les projets qui comprennent des partenariats de recherche ouverte et collaborative tout en protégeant les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale.

## Voir grand et viser des retombées tangibles Fonds d'innovation



Le Fonds d'innovation permet d'investir de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche, tant en recherche fondamentale, qu'en recherche appliquée et développements technologiques. Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux.

Au cours du dernier exercice financier, nous avons finalisé le processus d'évaluation du concours 2023 du Fonds d'innovation et accordé 397,7 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi que 117,7 millions de dollars relativement aux coûts liés à l'exploitation (lesquels sont pris en charge par le Fonds d'exploitation des infrastructures – FEI). Cela a permis de soutenir 100 projets d'infrastructure de recherche menés par 32 établissements. Ces projets cherchent à apporter des réponses aux principales préoccupations des Canadiennes et Canadiens, notamment les thérapies pour lutter contre la dépendance aux opioïdes, la protection de nos ressources en eau douce et la mise au point de nouveaux vaccins.

## Renforcer l'innovation grâce aux partenariats Fonds des collèges



Le Fonds des collèges vise à financer des projets qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique, et à favoriser des partenariats dont découlent des produits, processus ou services qui répondent aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, nous avons soutenu 23 projets d'infrastructure de recherche menés par

22 collèges, cégeps et écoles polytechniques. Nous avons accordé 13,9 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi que 4,2 millions de dollars relativement aux coûts liés à l'exploitation (lesquels sont pris en charge par le FEI). Parmi le financement annoncé, mentionnons un projet pour aider des entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons à trouver des solutions durables en matière d'emballage, et un autre projet visant à bâtir un site expérimental pour tester de nouvelles technologies d'intervention d'urgence en cas de catastrophes naturelles, telles que les incendies et les inondations.

## Appuyer la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*

### Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques



Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) répond aux besoins en infrastructure des établissements d'enseignement supérieur et des hôpitaux de recherche, en leur fournissant des installations de bioconfinement, des outils de pointe et des espaces de recherche novateurs.

En février 2024, le conseil d'administration de la FCI a approuvé le financement de 278,1 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi que 83,4 millions de dollars relativement aux coûts liés à l'exploitation (lesquels sont pris en charge par le FEI). Cette somme sert à financer 14 projets d'infrastructure de recherche dans 21 établissements. Ce financement est accordé dans le cadre d'un concours mené conjointement avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC) et administré par le SPIIE. Il servira à :

- Renforcer la capacité du Canada à détecter et à surveiller les agents pathogènes grâce à de nouvelles technologies et à des processus améliorés;
- Cibler et éliminer les lacunes afin de garantir le caractère fiable, évolutif et adaptable des processus de biofabrication à l'échelle du pays;

- Renforcer notre écosystème de biofabrication axé sur la collaboration, tout en offrant une formation pratique couvrant un large éventail de parcours et d'étapes de carrière;
- Accélérer la recherche et le développement de nouveaux vaccins, antibiotiques et thérapies immunitaires;
- Améliorer les tests diagnostiques, notamment en collaborant avec les groupes marginalisés pour combler les lacunes en matière de diagnostic;
- Élaborer des politiques et des pratiques visant à accroître la confiance du public à l'égard de vaccins sûrs et efficaces et d'autres innovations dans le domaine des sciences biologiques et à en faciliter l'accès.

L'infrastructure de recherche financée correspond aux objectifs des cinq pôles de recherche dont le gouvernement du Canada a annoncé le financement et la mise sur pied en mars 2023 dans le cadre de la première étape du FRBC. Ces pôles sont situés à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver, à l'Université de l'Alberta à Edmonton, à l'Université de Toronto en Ontario, à l'Université d'Ottawa et l'Université McMaster (en Ontario) ensemble, ainsi qu'à l'Université de Montréal au Québec. Ces pôles de recherche multidisciplinaires accéléreront la recherche et le développement de la nouvelle génération de vaccins et de produits thérapeutiques et diagnostiques, tout en appuyant la formation et le perfectionnement afin d'élargir le bassin de personnel hautement qualifié.

## Soutenir les installations de recherche d'importance nationale

### Fonds des initiatives scientifiques majeures



Le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) contribue aux besoins continus d'exploitation et de maintenance des installations de recherche d'importance nationale. Le FISM promeut l'administration responsable de ces installations en veillant à ce qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

En novembre 2023, nous avons convié les membres des conseils d'administration, du personnel des établissements administratifs et les partenaires financiers des 19 installations de recherche recevant du soutien financier par le biais de ce programme de financement, lors d'un atelier à l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon. Les 130 personnes présentes ont discuté des bonnes pratiques de gestion de ces importantes installations de recherche ainsi que des défis et des solutions pour en assurer la performance optimale. Elles ont également profité de l'occasion pour visiter le Centre canadien de rayonnement synchrotron, le Centre de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses, les Observatoires de l'avenir de l'eau dans le monde et le Super réseau auroral double radar du Canada (SuperDARN), tous situés au sein de l'Université de la Saskatchewan.

## Attirer et retenir les chercheurs et chercheuses de haut vol

### Fonds des leaders John-R.-Evans



À une époque où la concurrence est vive sur la scène internationale, le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) se veut un outil d'investissement stratégique essentiel pour aider les universités à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui et demain.

Ce programme de financement comprend un volet Partenariats qui permet aux établissements de soumettre des propositions de projets d'infrastructure conjointement avec celle d'un programme de subvention de l'un de nos partenaires :

- Le SPIIE dans le cadre des programmes des Chaires de recherche du Canada (CRC) et des Chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC);
- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre de son programme Alliance; et
- Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) dans le cadre de ses programmes Subventions Savoir et Subventions de partenariat.

Nous avons nommé ce fonds ainsi pour souligner l'apport exceptionnel du premier président du conseil d'administration de la FCI, monsieur John R. Evans.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, nous avons accordé 72,3 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi que 21,7 millions de dollars relativement aux coûts liés à l'exploitation (lesquels sont pris en charge par le FEI). Cet investissement permet de financer 351 projets d'infrastructure de recherche dans 53 établissements. Parmi ces projets :

- 272 (54,9 millions de dollars) étaient non affiliés à un partenaire;
- 66 (11 millions de dollars) ont permis de soutenir des chaires de recherche du Canada;
- Sept (4,7 millions de dollars) ont permis de soutenir des chaires d'excellence en recherche du Canada;
- Trois (742 000 dollars) étaient des partenariats avec le CRSNG;
- Trois (910 235 dollars) étaient des partenariats avec le CRSH.

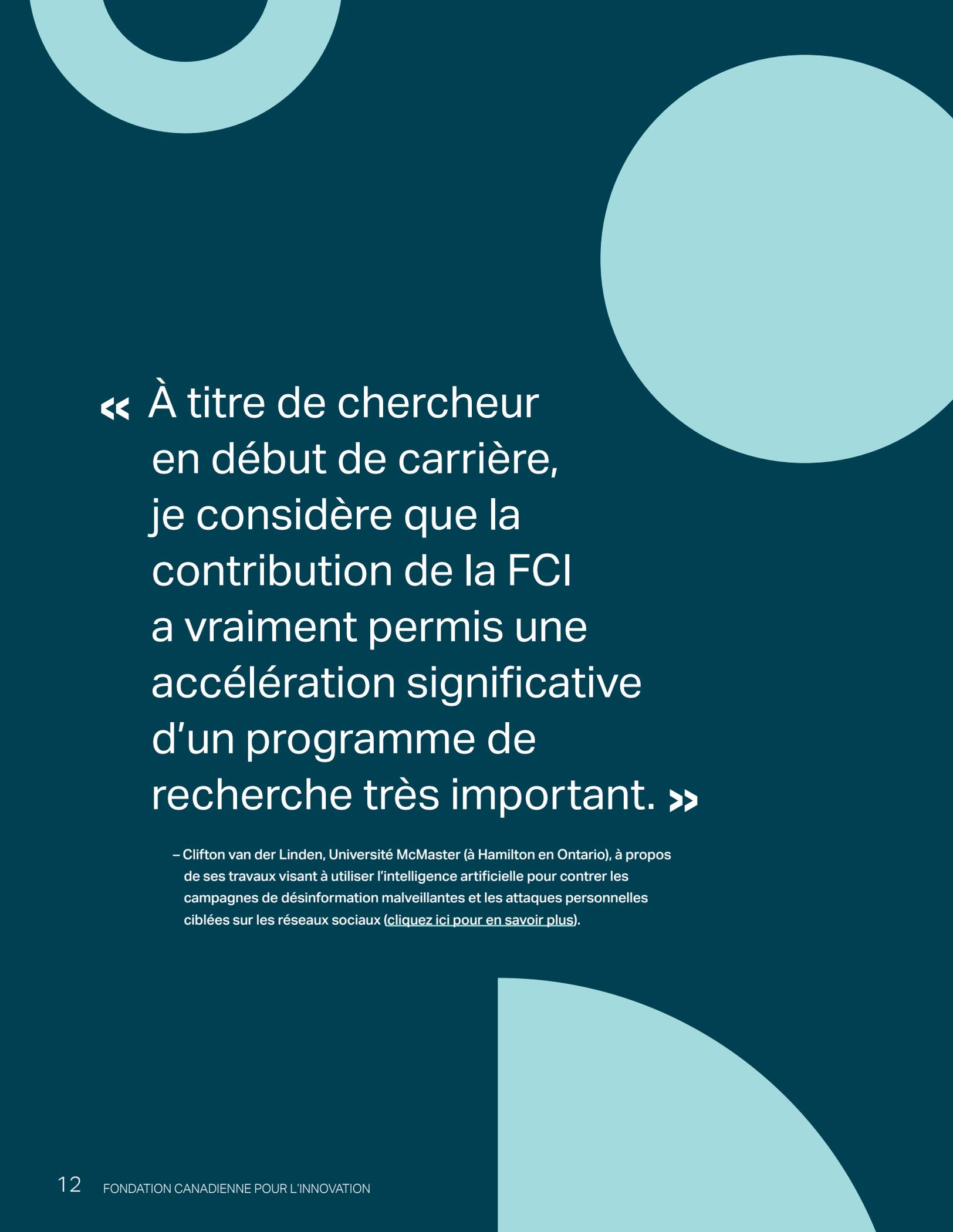
## Investir dans le Nord

### Fonds du Nord



Le Fonds du Nord donnera aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord.

Le 31 janvier 2024, nous avons lancé l'appel à propositions de ce nouveau programme de financement. Nous investirons jusqu'à 25 millions de dollars dans les infrastructures de recherche nordiques sur cinq ans (cela comprend les coûts d'exploitation et de maintenance connexes pris en charge par le FEI).



« À titre de chercheur en début de carrière, je considère que la contribution de la FCI a vraiment permis une accélération significative d'un programme de recherche très important. »

– Clifton van der Linden, Université McMaster (à Hamilton en Ontario), à propos de ses travaux visant à utiliser l'intelligence artificielle pour contrer les campagnes de désinformation malveillantes et les attaques personnelles ciblées sur les réseaux sociaux ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

# Administrer

## Faits saillants (en matière d'administration financière au 31 mars 2024)

Depuis 1997 :

**11,46 G\$\***

Montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à verser à la FCI et dont elle a déjà reçu 7,6 milliards. Le solde sera versé au cours des prochaines années, selon les besoins annuels de trésorerie.

**10,97 G\$**

Total des contributions financières approuvées par le conseil d'administration de la FCI, dont 8,94 milliards de dollars ont été versés aux établissements admissibles. Le solde de 2,03 milliards de dollars sera versé au cours des prochaines années au fur et à mesure que les établissements implémentent un projet financé par la FCI.

**25,85 G\$**

Investissement total dans les infrastructures de recherche. Ce montant comprend les contributions financières de la FCI (généralement 40 % du coût d'un projet) et celles des établissements et de leurs partenaires (généralement 60 %).

\* La FCI a généré 1,73 milliard de dollars de plus en revenus d'intérêts depuis sa création, dont 1,41 milliard a été attribué aux établissements admissibles. Le restant (321,07 millions de dollars) a été utilisé pour payer les charges opérationnelles de la FCI ou sera employé pour verser des contributions financières aux établissements admissibles.

Pour l'exercice financier 2023-2024 :

**496,07 M\$**

Total des déboursés aux établissements admissibles.

**375,81 M\$**

Montant reçu du gouvernement du Canada.

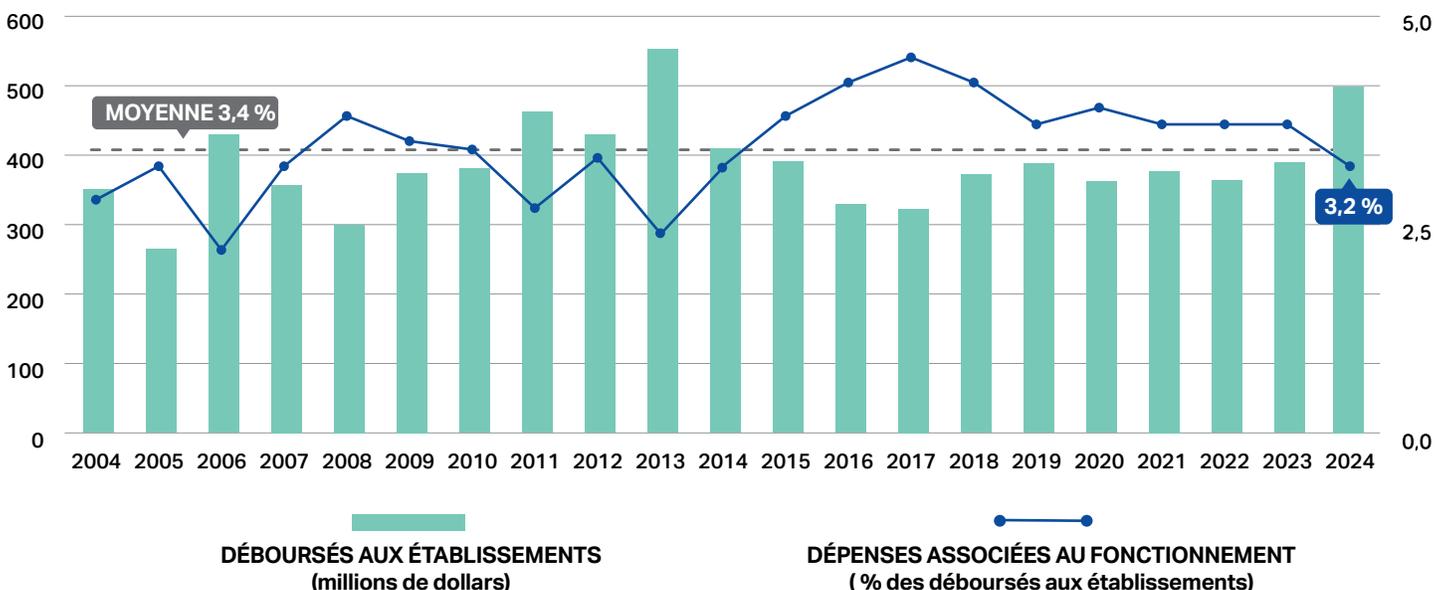
**986,8 M\$**

Contributions financières approuvées.

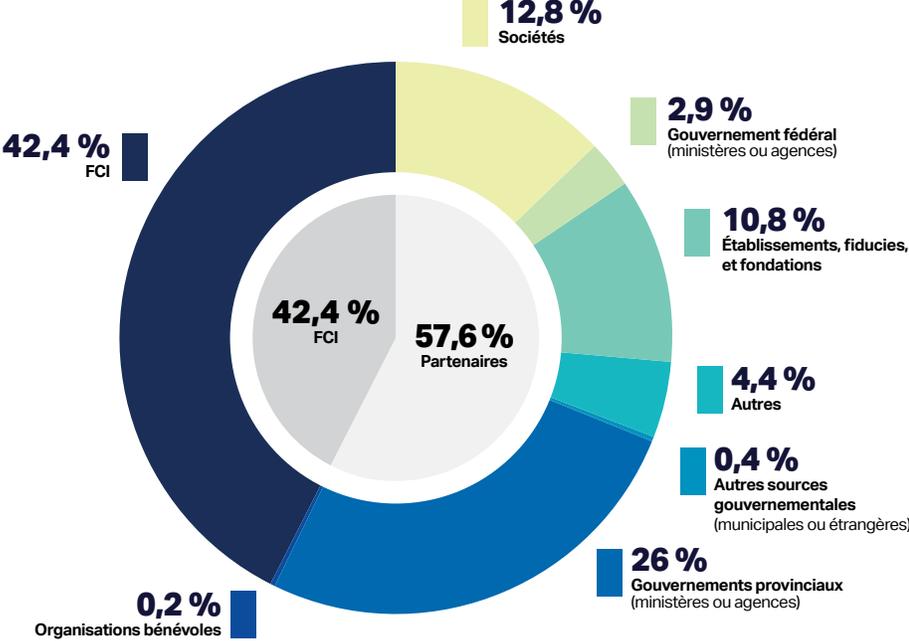
**15,81 M\$**

Dépenses associées au fonctionnement de l'organisme.

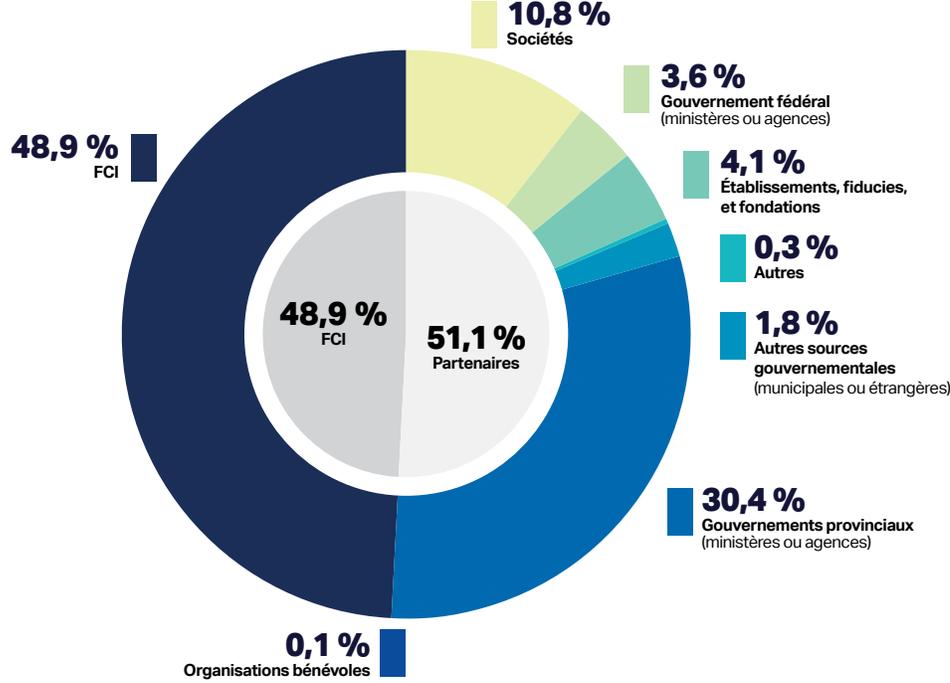
## Déboursés annuels aux établissements et dépenses associées au fonctionnement (en pourcentage)



# Contributions de la FCI et d'autres sources de financement vis-à-vis des coûts admissibles pour un total de 25,85 milliards de dollars (depuis la création de la FCI en 1997).



# Contributions de la FCI et d'autres sources de financement vis-à-vis des coûts admissibles pour un total de 2,02 milliards de dollars (durant l'exercice financier 2023-2024).



## Stratégie et politique d'investissement

Le comité des investissements du conseil d'administration de la FCI supervise la gestion de notre portefeuille d'investissements. Il a revu la stratégie et la politique d'investissement à l'automne 2023. Depuis 2008, nous recevons du gouvernement fédéral les montants nécessaires pour verser aux établissements les contributions financières prévues pour l'année en cours. Par conséquent, nous nous concentrons sur des placements liquides et maintenons une politique appropriée sur les liquidités.

## Gestion responsable

Nous exerçons régulièrement des activités de suivi pour nous assurer que les établissements utilisent les contributions financières conformément aux modalités prévues, ainsi que pour garantir qu'ils mettent en place les processus de gestion et les mesures de contrôle appropriés. Ainsi, nous menons de front les activités suivantes :

- Audits des contributions financières des projets dépassant les 10 millions de dollars, ainsi que des contributions financières d'autres projets selon le degré de risque qu'ils pourraient poser;
- Analyse des rapports financiers pour contrôler les dépenses que fait un établissement par rapport à chacun de ses projets;
- Analyse annuelle des tendances financières de tous les établissements ayant des projets en cours, afin de mieux harmoniser nos paiements aux établissements avec les tendances que nous aurons observées en matière de dépenses.

## Gouvernance

### Conseil d'administration

La FCI est dirigée par un conseil d'administration formé d'au plus treize personnes provenant de divers milieux. Chaque administrateur ou administratrice apporte une perspective et une compréhension du milieu de la recherche ainsi qu'une expertise acquise, soit dans le secteur privé ou institutionnel, soit dans le milieu de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement du Canada, par décret du gouverneur en conseil, nomme six administrateurs ou administratrices dont la personne qui occupe la présidence. Les autres administrateurs et administratrices sont nommés par les Membres de la FCI. Leur mandat dure trois ans.

#### Ingrid Pickering\*

Présidente du conseil d'administration et membre du comité de la vérification et des finances, du comité de régie et de mise en candidature et du comité des investissements

#### Cecilia Moloney

Vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de régie et de mise en candidature

#### William Waterman

Président du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

#### Catherine Aczel Boivie\*

Comité de la vérification et des finances et comité des investissements

#### Lynda Brown-Ganzert\*

#### John Kelly\*

Comité de la vérification et des finances et comité des investissements

#### Ronald Layden\*

Comité de la vérification et des finances et comité des investissements

#### Christopher Mushquash

Comité de régie et de mise en candidature

#### Marc Ouellette

Comité de régie et de mise en candidature

#### Morag Park

Comité de régie et de mise en candidature

#### Gail Powley

Comité de régie et de mise en candidature

#### Mamdouh Shoukri\*

Comité de régie et de mise en candidature

*\*Nominations du gouverneur en conseil*

« La possibilité d'accéder à des données numériques a changé notre façon de travailler, et je pense que le travail du laboratoire fait vraiment avancer les choses. »

– Cheryl Troupe, Université de la Saskatchewan (à Saskatoon), à propos de ses travaux visant à fusionner des méthodes de recherche autochtones et des données historiques numériques en vue de repenser la façon dont nous percevons les lieux où nous vivons et leur évolution au fil du temps ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

## Membres

Les Membres constituent une entité décisionnelle supérieure qui représente le public canadien et dont relève le conseil d'administration de la FCI. À la suite d'un examen minutieux des candidatures possibles, les Membres désignent leurs remplaçants et remplaçantes pour des mandats de cinq ans. Les Membres se réunissent une fois par année en juin et sont responsables de la nomination de sept administrateurs et administratrices, de la sélection d'une firme d'audit externe, de l'examen des états financiers audités et de l'approbation du rapport annuel.

### **Sophie Bouffard et Marilyn Luscombe**

Co-présidentes

### **Jack Gaudie**

Président du comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Lorne Babiuk**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Jean-Paul Deveau**

### **Elizabeth Douville**

### **Joanne Gassman**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Alexandra King**

### **Erasmus Okine**

### **Louise Proulx**

### **Pierre Richard**

Comité de régie et de mise en candidature des Membres

### **Luc Vinet**

### **David M. C. Walker**

## Rémunération

### Rémunération des Membres et du conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices qui choisissent de recevoir une rémunération ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars. Les personnes qui président les comités reçoivent 7 500 dollars, et la présidente du conseil d'administration, 10 000 dollars.

Elles et ils ont aussi droit à une indemnité de 750 dollars pour assister aux séances du conseil d'administration ou aux réunions de l'un des comités.

Les Membres n'ont droit à aucune forme de rémunération. Les Membres, tout comme les administrateurs et administratrices, peuvent néanmoins se faire rembourser tout frais raisonnable déboursé dans le cadre de leurs obligations ou réunions.

En 2023-2024, une rémunération allant de 2 400 à 16 750 dollars a été versée aux administrateurs et administratrices.

### Échelle de rémunération du personnel de la FCI

#### Membres de la direction

Niveau salarial	Rémunération 2023-2024
Présidence-direction générale	Entre 246 700 et 345 500 dollars
Vice-présidence	Entre 163 500 et 226 400 dollars

#### Membres du personnel

Niveau salarial pour les rémunérations dépassant 100 000 dollars par année	Rémunération 2023-2024
7	Entre 135 500 et 180 800 dollars
6	Entre 117 900 et 157 500 dollars
5	Entre 107 300 et 142 800 dollars
4S	Entre 96 300 et 128 200 dollars
4	Entre 85 500 et 114 000 dollars

# Comprendre

Nous collectons des données qui sont utilisées pour améliorer notre processus de gestion et la prestation de nos programmes de financement. Nous en faisons également usage pour comprendre, évaluer et démontrer nos résultats et les retombées de la recherche pour la population canadienne.

## Analyser la performance organisationnelle

Nous suivons et communiquons les résultats de nos activités et de nos investissements afin de garantir la transparence et de rester responsables de l'utilisation des fonds que nous recevons du gouvernement du Canada. À cette fin, nous avons révisé la version de 2020 de notre Cadre de rendement, d'évaluation, des risques et d'audit en tenant compte des développements suivants :

- L'achèvement, en 2023, de l'audit interne des activités de suivi des risques par rapport aux établissements et aux projets financés;
- L'adoption d'un nouveau plan stratégique pour 2023-2028;
- Le lancement du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques en 2021;
- Le lancement du Fonds du Nord en 2024.

Cette mise à jour a également pour but de nous assurer que notre Cadre de rendement, d'évaluation, des risques et d'audit continue de refléter nos objectifs organisationnels et les changements dans l'environnement de la recherche.

## Être à l'écoute



Au printemps 2023, nous avons repris notre sondage de satisfaction bisannuel auprès de nos parties prenantes (représentants des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et d'autres bailleurs de fonds, partenaires de la communauté de la recherche, et administrateurs et chercheurs des établissements admissibles au financement de la FCI, entre autres). Le sondage comprenait des questions au sujet de

l'efficacité et de l'efficience de nos activités, et nous y invitons nos parties prenantes à faire connaître leurs réflexions quant aux éventuels progrès réalisés dans l'accomplissement de notre mandat. Comme dans les années antérieures, le sondage a montré l'importance du mandat de la FCI quant au soutien à la science et au développement technologique menés au Canada. La plupart des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites de la FCI, citant fréquemment la conception et la mise en œuvre des programmes de financement.

## Élaborer un nouveau rapport d'avancement de projet spécifique au Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

Le rapport d'avancement de projet est un questionnaire en ligne rempli par les responsables de projets et soumis par les établissements chaque année pour rendre compte des résultats obtenus grâce à l'infrastructure financée par la FCI. Nous nous en sommes inspirés pour concevoir un questionnaire spécifique au nouveau Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) afin de nous permettre de mieux en suivre les résultats. Le nouveau rapport d'avancement de projet permet de mieux faire correspondre nos exigences en matière de collecte de données avec les objectifs et les conditions préalables du FIRSB. Il sera disponible dans le Système de gestion des contributions de la FCI en avril 2025.

# Rapprocher les nations



Conformément aux objectifs de notre plan stratégique, nous avons, cette année, poursuivi le développement de partenariats internationaux afin d'accroître l'accès des chercheuses et chercheurs canadiens aux établissements de recherche internationaux et la participation d'évaluatrices et d'évaluateurs internationaux à nos comités d'examen. Ces partenariats nous ont également permis de promouvoir les infrastructures de recherche canadiennes à l'échelle internationale et signaler notre engagement envers la durabilité environnementale de la recherche.

En octobre, nous sommes devenus le premier organisme de financement de la recherche au Canada à signer un protocole d'entente avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), une organisation représentant plus de 1 000 établissements postsecondaires francophones dans 120 pays à travers le monde. En novembre, nous nous sommes joints au Forum Belmont, un partenariat international d'organismes nationaux de financement de la recherche dont le mandat est de mobiliser des fonds pour mener des travaux de recherche en lien avec les changements environnementaux.

« L'acquisition de ces analyseurs a constitué un véritable tremplin [...]. C'est grâce à ces appareils que nous avons pu progresser autant. »

– Chelsie Hall, responsable des activités de recherche au Laboratoire Flux de l'Université St Francis Xavier (à Antigonish en Nouvelle-Écosse), à propos de ses travaux visant à mesurer les émissions provenant des fuites de pipelines, des sites d'enfouissement et de la fonte du pergélisol sur le terrain ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

# Communiquer

Nos activités de communications visent à montrer que nos investissements apportent des bénéfices tangibles à la communauté canadienne de la recherche et de l'innovation ainsi qu'à la population canadienne.

## Le Navigateur d'installations de recherche : 10 ans déjà!



Le 27 novembre 2023, nous avons lancé une campagne pour marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire du [Navigateur d'installations de recherche](#), un outil en ligne qui aide à mettre en relation le monde de l'enseignement postsecondaire avec les innovateurs, les innovatrices et les entrepreneures et entrepreneurs de tous les secteurs. Cette campagne comprenait notamment des vidéos de chercheurs, chercheuses et de partenaires témoignant de la valeur de cet outil pour l'écosystème canadien de l'innovation ainsi que des publicités parues dans des publications spécialisées ou sur les médias sociaux. Le tout a été largement repris et amplifié par nos divers partenaires du secteur de l'innovation.

En novembre, nous avons également annoncé un partenariat avec eCampusOntario dont le mandat est de favoriser les liens entre les entreprises ontariennes et les chercheurs et chercheuses des universités et collèges de la province. Dans le cadre de cette entente, des informations du Navigateur sont mises en commun avec la Plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario (PICO) afin de renforcer le soutien en matière de R.-D. offert aux entreprises.

## Prêts pour un monde en mutation



Lancée en septembre 2023, la campagne « [Prêts pour un monde en mutation](#) » visait à présenter des projets d'infrastructure de recherche en lien avec l'environnement et les avantages qu'ils apportent à la population canadienne.

## Inspirer la nouvelle génération



Nous avons organisé deux webinaires à l'intention des étudiantes et des étudiants postsecondaires, intitulés « [Votre avenir : une carrière dans les domaines en lien avec l'environnement](#) ». Huit jeunes professionnels travaillant dans des domaines liés au développement durable et ayant été formés dans des laboratoires financés par la FCI ont participé aux discussions qui visaient à inspirer la nouvelle génération à poursuivre une carrière dans ces domaines. Les panélistes ont partagé leur expérience en laboratoire et expliqué comment celle-ci leur a permis de développer les compétences qui leur ont ouvert les portes de carrières gratifiantes.

## Changements climatiques et durabilité environnementale : nos études de cas

Tout au long de l'exercice financier, nous avons produit une série d'études de cas. En examinant les retombées de huit différents projets d'infrastructure de recherche financés par la FCI dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement, nous avons mis en évidence l'ampleur des avantages que le financement des infrastructures de recherche apporte à la population canadienne, qu'il s'agisse du développement de nouveaux produits, de l'amélioration de la réglementation, de répondre à de nouveaux problèmes environnementaux ou de protéger nos ressources naturelles.



La professeure au département de génie civil de l'Université Memorial de Terre-Neuve : Baiyu Zhang.

### La protection du littoral du Canada

Les déversements d'hydrocarbures constituent une menace environnementale et économique pour les quelque 6,5 millions de Canadiennes et Canadiens qui vivent dans les régions côtières et maritimes. L'équipe du laboratoire de recherche de calibre mondial sur l'environnement côtier (CERL) à l'Université Memorial de Terre-Neuve (à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador) étudie le comportement des hydrocarbures dans les eaux marines et met au point des approches fondées sur les données probantes pour renforcer la capacité du pays à réagir aux marées noires.



### Assurer l'avenir de l'eau douce du Canada

Les écosystèmes d'eau douce sont une ressource pour la consommation humaine, l'agriculture et la production d'énergie. Ils font aussi partie intégrante de notre résilience climatique. Lorsque l'on sait qu'environ 20 % de l'eau douce au monde se trouve au Canada, les travaux de recherche du Réseau d'observation en temps réel des écosystèmes aquatiques (RAEON) de l'Université de Windsor (Ontario) prennent tout leur sens. Ils nous aident à mieux comprendre ces derniers et ainsi, à en améliorer la gestion, de même qu'à les préserver.



### Des sentinelles de la nature

Les oiseaux sont largement reconnus comme indicateurs biologiques des changements environnementaux. Les populations d'oiseaux ayant chuté de moitié depuis 50 ans, l'installation de recherche aviaire appliquée (FAAR) de l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon cherche à comprendre les répercussions que les pesticides et les polluants agricoles peuvent avoir sur la vie de cette espèce animale.



### Préserver les eaux propres

Au Canada, bien que l'eau semble être une ressource inépuisable, elle est souvent contaminée. L'équipe du Centre de recherche, de développement et de validation des technologies et procédés en traitement des eaux (CREDEAU) répond aux enjeux les plus pressants concernant les eaux potables, les eaux usées, les eaux pluviales, les effluents industriels et le traitement des boues. Le CREDEAU est un consortium de quatre établissements québécois d'enseignement postsecondaire situés à Montréal : l'École de technologie supérieure, Polytechnique Montréal, l'Université de Montréal et l'Université McGill.

« Aujourd'hui,  
nous disposons  
d'une installation  
exceptionnelle dotée  
de logiciels d'analyse  
à haut débit... Et cette  
infrastructure contribue  
à nous propulser sur le  
devant de la scène. »

– Mousumi Majumder, Université de Brandon (Manitoba), à propos  
de ses travaux visant à identifier les biomarqueurs tumoraux  
permettant le dépistage plus précoce du cancer du sein au moyen  
d'une simple analyse sanguine ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

# Envisager l'avenir

Nos projets pour 2024-2025 :

## Collaborer avec nos partenaires

- Travailler en collaboration avec le SPIIE pour s'assurer que le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques est bien arrimé à la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada* et pour élaborer l'examen à mi-parcours des projets soutenus;
- Collaborer avec les organismes fédéraux de financement de la recherche, les gouvernements provinciaux, territoriaux et les établissements bénéficiaires du financement de la FCI afin de mettre en œuvre les politiques du gouvernement fédéral visant à assurer la sécurité de la recherche canadienne;
- Travailler avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada (ISDE) à la mise en œuvre d'un cadre régissant le financement des grandes installations de recherche (GIR);
- Travailler avec ISDE, les ministères et organismes fédéraux, ainsi que les trois organismes fédéraux de financement de la recherche afin de répondre aux priorités du gouvernement fédéral en lien avec la sécurité de la recherche, la recherche multidisciplinaire, l'engagement international et les missions de recherche.

## Soutenir les besoins du Canada en matière de recherche

- Répondre aux besoins émergents de la communauté de la recherche en lançant le concours 2025 du Fonds d'innovation qui encourage les propositions dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts, appuie le développement de plateformes scientifiques et offre du soutien au personnel spécialisé nécessaire à leur exploitation;
- Promouvoir la recherche au Canada et la coopération internationale en participant à des forums internationaux clés dont le Forum mondial de la science de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les événements de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et du Forum Belmont, ainsi qu'en élargissant la collaboration avec d'autres organismes de recherche et partenaires internationaux.

## Assurer le rayonnement de la recherche

- Mettre en valeur une nouvelle génération motivée par l'innovation et l'entrepreneuriat, et dont les compétences acquises au cours de sa formation dans les installations de recherche financées par la FCI lui ont permis de lancer de nouvelles entreprises ou d'aider des entreprises existantes à prospérer;
- Améliorer nos services aux entreprises en rapprochant le Navigateur d'installations de recherche et son contenu d'autres organisations ayant pour mandat de soutenir divers aspects de l'innovation dans le secteur privé;
- Promouvoir les 19 installations soutenues par le biais du Fonds des initiatives scientifiques majeures afin de favoriser leur rayonnement à l'échelle nationale et internationale et faire connaître leurs activités, leurs retombées et leur importance au Canada et à l'étranger.

# Fondation canadienne pour l'innovation

États financiers  
31 mars 2024



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la  
**Fondation canadienne pour l'innovation**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation canadienne pour l'innovation** [la «Fondation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 17 juin 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

## Fondation canadienne pour l'innovation

### État de la situation financière

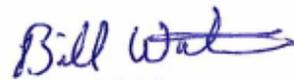
Au 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>[note 4]</i>	79 131 635	203 308 131
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	1 163 350	1 426 645
Charges payées d'avance	505 222	401 239
Immobilisations, montant net <i>[note 5]</i>	1 249 484	1 473 005
	<b>82 049 691</b>	<b>206 609 020</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer	995 990	1 968 696
Avantage incitatif reporté relatif à un bail <i>[note 6]</i>	345 057	415 238
	<b>1 341 047</b>	<b>2 383 934</b>
Apports reportés <i>[note 7]</i>		
Charges d'exercices futurs	79 459 160	202 752 081
Immobilisations	1 249 484	1 473 005
<b>Total du passif</b>	<b>82 049 691</b>	<b>206 609 020</b>
Engagements <i>[note 8]</i>		
	—	—
<b>Actif net <i>[note 9]</i></b>	<b>82 049 691</b>	<b>206 609 020</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur  
17 Juin, 2024

## Fondation canadienne pour l'innovation

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>Produits</b> [note 7]		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	<b>496 070 654</b>	386 876 627
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	<b>15 476 097</b>	14 050 085
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	<b>338 752</b>	425 741
	<b>511 885 503</b>	401 352 453
<b>Charges</b>		
Subventions aux établissements bénéficiaires	<b>496 070 654</b>	386 876 627
Frais généraux et d'administration	<b>15 476 097</b>	14 050 085
Amortissement des immobilisations	<b>338 752</b>	425 741
	<b>511 885 503</b>	401 352 453
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

## Fondation canadienne pour l'innovation

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	338 752	425 741
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(338 752)	(425 741)
Diminution des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs nette du revenu d'intérêt [note 7]	(499 097 979)	(392 527 650)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation [note 11]	(883 575)	(538 830)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(499 981 554)</b>	<b>(393 066 480)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations	(115 231)	(125 440)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	115 231	125 440
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Activités de financement</b>		
Subventions reçues [note 7]	375 805 058	443 200 294
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>375 805 058</b>	<b>443 200 294</b>
<b>Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(124 176 496)</b>	<b>50 133 814</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	203 308 131	153 174 317
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>79 131 635</b>	<b>203 308 131</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

## Fondation canadienne pour l'innovation

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

#### 1) Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation [la «FCI»] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997* [la «Loi»], le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructures de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

#### 2) Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en espèces et de placements à court terme dont l'échéance est inférieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition ou qui peuvent être encaissés sur demande.

##### Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

##### Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### Instruments financiers

La FCI comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts à recevoir et autres débiteurs, et les créditeurs et charges à payer au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur compte tenu de leur courte durée jusqu'à l'échéance. Les transactions sont comptabilisées à la date de règlement.

### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et autre matériel	5 ans
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	Entièrement amorti

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et aux montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus. Les principales estimations utilisées pour préparer ces états financiers comprennent les hypothèses retenues pour établir la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations et le montant des charges à payer.

### 3) Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux accords de financement et aux ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2024, la FCI avait atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

## Fondation canadienne pour l'innovation

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

#### 4) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des instruments financiers suivants :

	2024		2023	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	79 131 635	79 131 635	181 388 641	181 388 641
Équivalents de trésorerie	—	—	21 921 907	21 919 490
	<b>79 131 635</b>	<b>79 131 635</b>	<b>203 310 548</b>	<b>203 308 131</b>

#### Risques de marché

##### *Risque de taux d'intérêt*

Il y a un risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

La FCI investit dans des titres du marché monétaire et des comptes de dépôt et, à ce titre, le taux d'intérêt ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

##### *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché [autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt], que ces variations soient provoquées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2024, l'ensemble du portefeuille était composé de liquidités. À ce titre, les fluctuations des prix du marché n'auraient aucune incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses instruments financiers, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Les échéances des instruments financiers correspondent au calendrier des sorties de trésorerie prévues. Le degré de volatilité est atténué par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. Ainsi, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de prix sont bien gérés.

Les comptes de dépôt sont des comptes à taux d'intérêt progressif qui combinent un taux d'intérêt concurrentiel, la liquidité et la sécurité d'un compte de dépôt simple. Le taux d'intérêt pour ces comptes varie de 4,75 % à 5,35 % [de 0,75 % à 4,85 % en 2023].

## Fondation canadienne pour l'innovation

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

#### *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change des devises. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et à coût abordable.

La FCI fait correspondre les échéances des instruments financiers au calendrier des sorties de fonds prévues. L'ensemble du portefeuille est composé de liquidités. À ce titre, la liquidité ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également les placements dans l'émetteur le plus important, peu importe la notation, à l'exception de la notation AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % [de 1 % à 20 % en 2023] du portefeuille de placements entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

#### **5) Immobilisations**

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 309 461	1 236 220	1 073 241	1 291 528
Mobilier et autre matériel	828 687	813 774	14 913	54 771
Ordinateurs et logiciels	1 159 524	998 194	161 330	126 706
Système de gestion des contributions	6 629 688	6 629 688	—	—
	<b>10 927 360</b>	<b>9 677 876</b>	<b>1 249 484</b>	<b>1 473 005</b>

Le total du coût et de l'amortissement cumulé lié aux immobilisations en date du 31 mars 2023 s'élevait à 10 812 129 \$ et 9 339 124 \$ respectivement.

Le système de gestion des contributions a été entièrement amorti le 31 mars 2021. L'entretien courant de ce système est passé en charges.

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### 6) Avantage incitatif reporté relatif à un bail

En août 2017, la FCI a signé un bail prenant fin le 28 février 2029 pour de nouveaux locaux et a reçu un avantage incitatif. Le bail prévoit 11 mois de loyer de base gratuit totalisant 455 590 \$ et sept mois de loyer supplémentaire gratuit totalisant 287 159 \$. Le montant total de 742 749 \$ a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 127 mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2018. Au 31 mars 2024, le solde non amorti s'élevait à 345 057 \$.

### 7) Apports reportés

La FCI est désormais régie par deux accords de financement et quatre ententes de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2024, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 11,46 milliards de dollars à la FCI. De cette somme, la FCI a déjà reçu 7,60 milliards de dollars. Selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution, sous réserve de l'attribution de crédits parlementaires suffisants, la FCI recevra des paiements tous les ans d'après ses besoins de liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu 375,8 millions de dollars [443,2 millions de dollars en 2023] en vertu de ces accords et de ces ententes.

### Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant les revenus de placements, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

	2024 \$	2023 \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>202 752 081</b>	152 079 437
Plus subventions reçues	<b>375 805 058</b>	443 200 294
Plus revenu d'intérêt grevé d'affectations	<b>12 564 003</b>	8 524 502
Moins montant constaté à titre de produits	<b>(511 546 751)</b>	(400 926 712)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	<b>(115 231)</b>	(125 440)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>79 459 160</b>	202 752 081

## Fondation canadienne pour l'innovation

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

#### Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2024 \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice	1 473 005	1 773 306
Plus subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	115 231	125 440
Moins le montant amorti dans les résultats	(338 752)	(425 741)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 249 484</u>	<u>1 473 005</u>

#### 8) Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 986,8 millions de dollars [920,5 millions de dollars en 2023]. Un montant de 496,1 millions de dollars [386,9 millions de dollars en 2023] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Au 31 mars 2024, la FCI avait attribué un montant maximal de 10 970,0 millions de dollars, dont 8 942,7 millions de dollars avaient été versés au 31 mars 2024. À ce jour, la FCI a conclu des ententes reliées à ces subventions pour un montant de 9 951,7 millions de dollars et, par conséquent, avait des obligations contractuelles de 1 009,0 millions de dollars au 31 mars 2024.

La FCI estime que ces montants seront versés comme suit :

	en millions de \$
2025	249,1
2026	207,4
2027	172,9
2028	140,8
2029 et par la suite	238,8
Total des montants estimatifs à verser	<u>1 009,0</u>

En août 2017, la FCI a signé un bail pour des locaux au 55 rue Metcalfe, Ottawa, Ontario pour une période se terminant le 28 février 2029. Le loyer annuel minimum pour ces nouveaux locaux est d'environ 0,9 million de dollars.

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

### 9) Apports grevés d'affectations et actif net

Les exigences de la Loi, qui régit la FCI, et les modalités des accords de financement et des ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tout l'actif net de la FCI. Les revenus de placements qui seront gagnés sur les subventions reçues du gouvernement du Canada sont également grevés d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

### 10) Régime de retraite

Les employés de la FCI participent au régime de retraite d'Universités Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life inc. Les cotisations totales au régime s'élèvent à 18 % du salaires des employés, dont 5 % sont versées par l'employé et 13 % par la FCI. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont totalisé 1 030 937 \$ [965 505 \$ en 2023] et sont comptabilisées dans les frais généraux et d'administration.

### 11) État des flux de trésorerie

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se compose des éléments suivants:

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	263 295	(571 339)
Charges payées d'avance	(103 983)	(78 653)
Créditeurs et charges à payer	(972 706)	476 444
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	(70 181)	(70 181)
Dépôts pour le projet Conférence internationale sur les infrastructures de recherche	—	(295 101)
	<b>(883 575)</b>	<b>(538 830)</b>